



## Pan sur les doigts!

En février, nous nous insurgions contre un manque de considération du travail fourni par les étudiant·e·s de la HEP lorsqu'ils et elles sont appelé·e·s à faire des remplacements. Nous y faisons mention d'une somme de 140'000 francs qui aurait été soustraite aux allocations versées aux étudiant·e·s pour des frais administratifs. Erreur! La direction de la HEP-BEJUNE nous fait remarquer que cette somme est une estimation des coûts annuels de cette «mesure de formation par l'emploi» (laquelle a été mise en œuvre aux frais de la HEP de 2015 à 2017), et que pour 2018, la somme effectivement retenue n'a été que de 67'869 francs (15% du total des revenus de cette prestation de services) et ceci pour l'ensemble des trois cantons.

Nous prions donc nos lecteurs de bien vouloir excuser cette méprise et nous remercions la direction de la HEP pour ses précisions. Par contre, les syndicats de l'IE-BEJUNE<sup>1</sup> maintiennent leur position: cette charge administrative devrait être assumée par les cantons, qui sont les premiers bénéficiaires du soutien apporté par les étudiants comblant, partiellement, une réelle pénurie de remplaçants formés. Et nous continuerons de réclamer une meilleure reconnaissance du travail fourni par nos collègues encore en formation!

<sup>1</sup> Intersyndicale des Enseignants BEJUNE (SAEN, SEFB, SEJ)